



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°027-2026

SEANCE DU : 14 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/04/2026

Affichée le : 08/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Etaient présents :	Patrick RAOULT	Thomas PROUST	Fabien VOLLE	Thierry CHAUMERLIAC
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Michel WATIER	Franck MARCHAL
	Catherine DEVILARD	Serge GHILLEBAERT	J.M. HENNEBERT	David GRANDINETTI
	Daïkha BRICOUT	Anne-Laure BONCORI	Anissa BENDHIAF	Edouard DEGREMONT
	Hervé SOUPRAYEN	Audrey SABOURIN	Ambre OLLIVIER	Aude MAZURELLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Céline GALLAND	Eric DEVILARD
	Jean-Michel LECAILLE	Morgane RABISCHUNG		

Absents représentés : Monsieur Jean-Michel LECAILLE pouvoir à Madame Patricia GOASDOUE

Absents non représentés : Monsieur J.M. HENNEBERT

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOASDOUE

Adoption du règlement budgétaire et financier de la ville (RBF)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
Vu les principes de la comptabilité publique (annualité, unité, universalité, spécialité et sincérité budgétaire) ;
Vu le projet de règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis de la commission des finances ;

Dans un souci de transparence et de sécurisation des procédures budgétaires et financières, ce document a pour objet de :

- préciser les règles internes relatives à l'élaboration, au vote et à l'exécution du budget ;
- définir les modalités de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) le cas échéant ;
- encadrer les procédures d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses ;
- formaliser les circuits de validation et les responsabilités des acteurs ;
- renforcer la lisibilité et la sécurité des pratiques financières de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 contre) :

Décide :

- **D'approuver** le règlement budgétaire et financier de la commune tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **De préciser** que ce règlement entrera en vigueur à compter du 15 avril 2026 ;
- **D'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application ;
- **De dire que** le règlement budgétaire et financier sera communiqué aux services concernés et tenu à disposition du public conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme, le 15 avril 2026

Le Maire,
Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 095-219505047-20260414-D0272026-DE